



Guide du candidat à la VAE

2025

Objectifs

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans retour en formation, par reconnaissance des activités salariées, non salariées ou bénévoles du candidat.

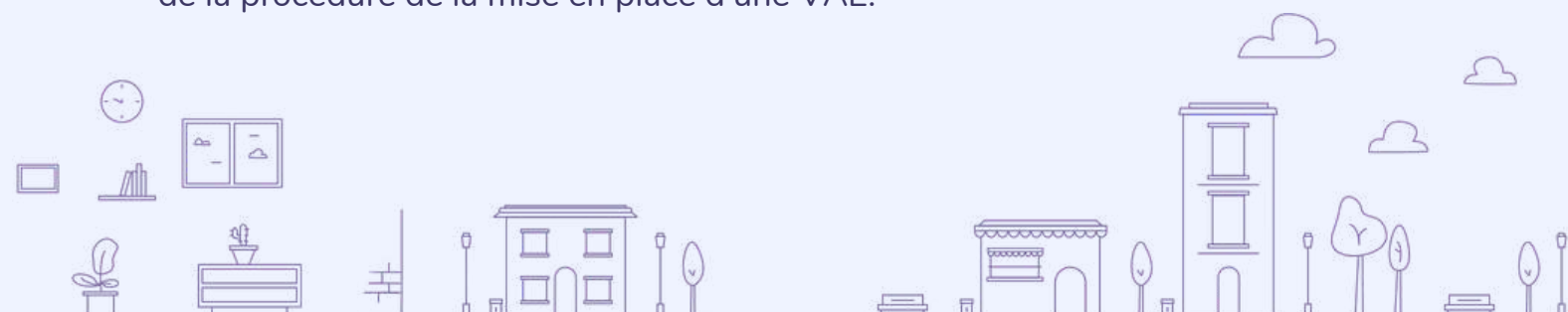
La VAE est ouverte à tous : salariés (en CDD ou CDI), aux non-salariés, aux agents de la fonction publique (titulaires ou non), aux demandeurs d'emploi (indemnisés ou non), aux bénévoles...

Conditions de recevabilité

Vous devez justifier d'une expérience minimum (activités professionnelles, sociales ou bénévoles) en rapport direct avec le contenu du diplôme visé pour faire valider votre expérience par un titre professionnel reconnu.

Dossier

Le candidat constitue un dossier de validation retraçant son parcours pour lequel il est accompagné. La procédure est fondée sur la description par le candidat de ses activités professionnelles et personnelles passées présentant un lien direct avec le diplôme visé. Le candidat apporte les éléments de preuve de ses compétences, connaissances et aptitudes acquises. Il construit un argumentaire et met en correspondance son parcours professionnel et personnel avec le référentiel de la formation visée. Vous trouvez ici un guide qui vous précise les différentes étapes de la procédure de la mise en place d'une VAE.



Étape 1 : Accueil et information

Nous vous adressons par mail un dossier à la demande de VAE comprenant :

- Le guide du candidat
- La fiche technique du diplôme
- Le dossier de recevabilité contenant le questionnaire préalable à la demande de VAE

Pour nous permettre d'étudier votre recevabilité, vous nous retournez le questionnaire préalable complété et accompagné des pièces demandées.

Étape 2 : Analyse de la demande

À réception de votre dossier, nous vérifions votre admissibilité :

- Recevabilité administrative : un minimum d'expériences significatives en rapport direct avec le contenu du titre sollicité
- Faisabilité pédagogique : correspondance entre votre parcours et la formation visée pour vérifier sa pertinence

Votre demande reçoit un avis favorable :

- La décision de recevabilité vous est notifiée par écrit
- Nous prenons contact avec vous pour établir le mode de financement de votre VAE
- Nous adressons le devis pour la mise en place de votre VAE
- Vous vous engagez dans la démarche par la signature d'un exemplaire du devis et d'un contrat d'accompagnement

Votre demande reçoit un avis défavorable :

- La décision vous est notifiée par écrit

DÉLAIS ?

Réponse apportée à la recevabilité > inférieur à 7 jours

À compter de la réception du dossier complet

Démarrage de l'accompagnement > + 15 jours

Délai nécessaire au dépôt de la demande de financement

Étape 3 : Accompagnement à la construction du dossier VAE

Vous bénéficiez d'un accompagnement initial de 14 heures à distance composé d'un accueil technique, d'une présentation du diplôme et du référentiel d'activités. Vous bénéficiez ensuite, d'un atelier méthodologique ainsi que d'un accompagnement de relecture et de suivi à distance pour la construction de votre dossier VAE et la présentation devant le jury.

Objectifs de l'accompagnement :

- Vous aider à valider vos compétences et savoirs pour l'ensemble des matières en fonction de votre expérience
- Vous aider à décrire et formaliser votre expérience pour en tirer des preuves pertinentes de vos compétences et savoirs
- Vous aider à faire le lien entre votre expérience et le contenu de la formation

Modalités :

- L'accompagnement a lieu sur une durée de 6 à 8 mois

Modalités d'évaluation :

- Les objectifs opérationnels et évaluables sont déterminés entre vous et votre accompagnateur avant chaque entretien et inscrits dans le livret de suivi
- L'atteinte des objectifs et la réalisation des travaux sont répertoriées dans le livret de suivi

Le dossier à présenter comprend deux parties distinctes :

- **1ère partie** : Un dossier de validation de la VAE portant sur les thématiques professionnelles et les blocs de compétences en lien avec le titre visé et en respectant la méthodologie exposée dans le cadre de l'accompagnement à la VAE
- **2ème partie** : La justification argumentée des compétences et connaissances suivant le référentiel du titre visé

Étape optionnelle : Formation (tarif : 490€)

Vous pouvez, sur option, bénéficier d'une formation portant sur la thématique :

MÉTHODOLOGIE DE RÉDACTION D'UN DOSSIER DE VALIDATION VAE

Formation en classe virtuelle - FOAD S

Objectifs généraux

- Comprendre les attendus du dispositif VAE et du dossier de validation
- Acquérir une méthode de travail structurée pour la rédaction du livret 2
- Savoir expliciter son expérience professionnelle en lien avec le référentiel du diplôme visé
- Produire un dossier argumenté, clair et valorisant ses compétences

Durée

- 4 heures

Public visé

- Candidats à la VAE ayant obtenu la recevabilité
- Professionnels souhaitant valoriser leur expérience pour obtenir un diplôme, un titre ou une certification

Prérequis

- Être engagé dans une démarche de VAE
- Disposer du référentiel du diplôme ou titre visé

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, d'exemples concrets et d'exercices pratiques
- Analyse de référentiels et d'extraits de dossiers réels (anonymisés)
- Rédaction guidée de segments du dossier de validation
- Échanges collectifs et retours individualisés

Évaluation de la formation

- QCM

Compétences visées

- Comprendre les attendus d'un dossier VAE
- Relier ses expériences professionnelles aux compétences du référentiel
- Rédiger un dossier structuré, argumenté et conforme aux exigences du jury

Matinée (2h00) - Comprendre et structurer son dossier

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre, les attentes et la logique du dossier VAE
- Identifier les compétences à démontrer et savoir relier ses expériences au référentiel
- Poser les bases d'une organisation claire de la rédaction

Contenus

1. Introduction à la VAE et au dossier de validation

- Cadre légal et rôle du dossier (Livret 2)
- Les critères d'évaluation du jury
- Le rôle du candidat dans la démonstration des compétences

2. Analyse du référentiel du diplôme visé

- Lecture et compréhension des unités de compétences
- Méthode d'analyse des écarts entre expérience et attendus
- Sélection des situations professionnelles pertinentes

3. Structuration du dossier

- Organisation du contenu : activités, compétences, preuves
- Choix des expériences à valoriser
- Plan de travail et outils de collecte (fiches d'activités, journal de bord)

Après-midi (2h00) - Rédiger, argumenter et valoriser son expérience

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la rédaction descriptive et analytique des activités
- Argumenter les compétences acquises avec des exemples concrets
- Préparer la finalisation et la relecture du dossier

Contenus

1. Méthodologie de rédaction

- Différence entre description et analyse
- Méthode STAR (Situation - Tâches - Actions - Résultats)
- Mise en valeur du rôle du candidat, des décisions prises et des résultats obtenus

2. Argumentation et mise en valeur

- Identifier et expliciter les savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Adopter un style clair, professionnel et cohérent
- Erreurs fréquentes à éviter

3. Finalisation du dossier

- Cohérence d'ensemble et lisibilité
- Choix des annexes et des preuves
- Autoévaluation et relecture critique



**Formations
accessibles aux
personnes en situation
de handicap, merci de
nous contacter.**

Étape 4 : Entretien avec le jury de validation

À l'issue de son parcours d'accompagnement, le candidat passe devant le jury d'évaluation VAE.

Le jury se réunit dans un délai d'une à deux semaines, à compter du rendu du dossier de validation. Le jury étudie le dossier de validation et interroge le candidat. Il peut éventuellement décider d'organiser un test complémentaire.

Il se prononce sur une validation totale, partielle ou nulle, sa décision est par la suite communiquée au candidat. Le jury justifie ses décisions en mettant en exergue les blocs de compétences du référentiel non démontrés par le candidat ; il formule aussi des recommandations ou des conseils au candidat afin de faciliter son parcours personnel vers la certification : acquérir par expérience les compétences manquantes ou suivre les modules de formation correspondant aux blocs de compétences des unités manquantes, et se représenter devant le jury de VAE à une session ultérieure.

Le jury est composé de professionnels et de formateurs. L'entretien final dure environ 1h30 et se déroule en 2 temps.

- **Soutenance orale du dossier de validation** : L'objectif est de retracer d'une manière argumentée le parcours professionnel et personnel du candidat par le biais d'un rapport construit autour d'une problématique en lien avec le domaine d'activité visé. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury.

Durée : environ 45 minutes

- **Mise en évidence des compétences et connaissances requises** : Discussion avec le jury sur la base du dossier écrit du candidat justifiant son acquisition des compétences et connaissances figurant au référentiel du titre visé.

Durée : environ 45 minutes

Étape 5 : Résultats

Le résultat, validation totale, partielle ou nulle, est notifié par écrit au candidat.

Dans le cas d'une validation partielle, le jury de VAE informera le candidat qu'il peut repasser les épreuves terminales correspondant aux unités non délivrées lors d'un jury ultérieur, par la validation des acquis ou par la formation.

En cas d'échec lors de ces épreuves ou si le candidat ne passe pas les épreuves, il pourra suivre la formation ou des modules de formation pour acquérir les unités manquantes.

Les unités acquises devant le jury de VAE sont valables 3 ans pour l'obtention globale de la certification.

Mode de financement

Votre situation	Financement possible	Contact
Demandeur d'emploi	• Aide éventuelle du Conseil Régional • Prise en charge par France Travail • CPF	Contactez votre conseiller France Travail référent
Salarié	Avec l'accord de votre employeur Financement sur le plan de développement des compétences de votre employeur (OPCO)	Se renseigner auprès de votre employeur
	Indépendamment de votre employeur Financement par le CPF	Demande individuelle sur le site du CPF (sans demande préalable à l'employeur)
Agent de la fonction publique	Financement sur le plan de formation de votre employeur ou dans le cadre du CPF	Se renseigner auprès de votre employeur
Personne reconnue travailleur handicapé	Financement par l'Agefiph	Se renseigner auprès de la cellule "Cap emploi"
Non salarié	Financement personnel OU AGEFICE pour les TNS	Se renseigner auprès de l'AGEFICE
Pour toute question sur les financements possibles, PARCOURS VAE se tient à votre disposition pour vous aider et vous renseigner.		

Coût d'une VAE

LES BESOINS EN ACCOMPAGNEMENT N'ÉTANT PAS COMMUNS À TOUS LES CANDIDATS, VEUILLEZ NOUS CONTACTER POUR UN DEVIS PERSONNALISÉ

Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Quelques chiffres

Résultats de nos accompagnements VAE 2025

Taux de satisfaction : 100%

Résultats de nos formations 2025

Taux de satisfaction : 100%

Vos contacts

Pour la mise en place du dossier et l'accompagnement
administratif

Charles GOTTY

Tél : 06 86 32 07 68

Email : contact@parcours-vae.com

